

## Une réforme pédagogique ?

C'est l'épithète qu'emploient certains inspecteurs qui veulent convaincre les enseignants que nous sommes. Ils s'expriment avec plus ou moins de conviction, devant un public généralement peu convaincu.

Si l'on se souvient des interventions de notre ministre, la réforme a pour but premier de redynamiser le collège en motivant les élèves- puisque nous ne savons pas les intéresser!-, en en faisant des acteurs et non un public passif et ennuyé. Pour cela, Vallaud-Belkacem a plusieurs cordes à son arc: l'Accompagnement Personnalisé, les EPI (enseignements interdisciplinaires), l'autonomie accrue des établissements pour organiser les enseignements et des heures permettant de faire des groupes.

Dit comme ça, ce programme paraît alléchant, mais...

... L'AP et les EPI rognent les horaires disciplinaires car ils complètent les programmes des disciplines mais ce ne seront pas forcément les enseignants de la classe qui les feront. Par ailleurs, les EPI n'auront pas forcément lieu en co-intervention. Ce seront donc des enseignements interdisciplinaires où les enseignants ne travailleront pas vraiment ensemble (aucun temps de concertation n'est d'ailleurs prévu pour les organiser!)

... L'autonomie, c'est le « choix » de faire ou pas des groupes en langues, en sciences, de maintenir l'enseignement du latin ou du grec, de répartir le nombre d'heures de cours par discipline et par niveau. Les besoins ne sont pas les mêmes entre un collège de REP+ et un collège de centre ville ou de campagne nous dit-on: les uns ont besoin de soutien, les autres de culture... On se dirige vers un collège qui n'aura plus rien d'unique mais sera inique.

... 3 heures en plus par classe (2,75 en 2016): elles serviront à l'enseignement du latin et du grec, aux groupes en sciences, en langues, en AP et pourquoi pas, pour les EPI ! Dans les établissements, les choix seront difficiles à faire.

Enfin, les heures dédiées aux lettres classiques disparaissent, tout comme les sections bilingues et européennes. Autant dire que c'est la mort annoncée des enseignements de l'allemand, du latin et du grec et que les collègues de ces matières risquent d'aller davantage encore faire des compléments de services sur un ou plusieurs établissements...

Ainsi, nous nous épuiserons avant même la rentrée, dans une multitude de réunions préparatoires pour des « projets » complètement artificiels.

Et tous ces bouleversements pour entendre les IA-IPR nous dire, qu'au bout du compte, on continuera simplement à faire ce qu'on fait déjà !

Cette réforme « dés-organisationnelle et anti-pédagogique » doit être combattue dès que c'est possible: informons les parents, opposons-nous à sa mise en place (notamment en ne proposant aucun projet dans le cadre des EPI), faisons-nous entendre dans toutes les instances (CA, journées de formations...) et manifestons en janvier au moment de la présentation des DHG !

Nolwenn PONTOIZEAU, Clg L'oiseau blanc, Criquetot L'Esneval

## Les élections à l'heure de l'état d'urgence

Les dimanche 6 et 13 décembre auront lieu les élections régionales quelques semaines après les attentats abjects du 13 novembre.

Il n'aura fallu que quelques heures pour que Hollande, Valls et les différents partis institutionnels cherchent à profiter de l'émotion collective pour mobiliser leurs électeurs respectifs tout en essayant de mordre sur celui des autres. Sans surprise, c'est une course vers la droite qui s'est engagée sur fond de surenchère sécuritaire et xénophobe.

A les entendre, il faudrait serrer les rangs au nom de « l'unité nationale », approuver l'intensification des frappes en Syrie, la prolongation de l'état d'urgence et ses mesures d'exception.

Cela permet au passage de ne pas parler du reste, de l'urgence sociale, de la hausse du chômage, et de la responsabilité des uns et des autres dans la dégradation des conditions de vie du plus grand nombre.

Il faudrait donc soutenir bruyamment la politique sécuritaire et dans le même temps se taire sur tous les autres sujets.

Et pour celles et ceux qui refusent de faire silence, comme on nous y invite, le gouvernement informe le Conseil de l'Europe de sa décision de déroger à la Convention européenne des droits de l'homme et utilise l'état d'urgence pour perquisitionner les domiciles de militants écologistes, les assigner à résidence, interdire et réprimer des manifestations en soutien aux migrants (ceux précisément qui fuient les horreurs perpétrées par Daesh en Syrie), des rassemblements de retraités et bien sûr les mobilisations autour de la COP 21.

Dans une situation bien incertaine, une chose est sûre, le discours sécuritaire ambiant conforte avant tout le Front National, en passe de l'emporter dans deux grandes régions.

Raison de plus pour continuer à se mobiliser sur tous les sujets et ne leur accorder aucune trêve électorale.

Pascal ADAMS, Lycée Jacques Prévert, Pont-Audemer.

**www.ecoleemancipee.org**

**POUR NOUS  
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : veronique.ponvert@orange.fr  
stephanie\_moi1980@yahoo.fr

ROUEN : annedesj@orange.fr  
pierre.berche@univ-rouen.fr

27 : PT-AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr  
LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

## **L'urgence climatique mise sous clé par l'état d'urgence**

La coalition climat, dont la FSU fait partie, avait prévu de nombreuses manifestations pour faire pression sur une COP 21 réunie à Paris. Les plus gros pollueurs de la planète n'y veulent pas céder de terrain, et se moquent bien des dérèglements et des injustices climatiques. L'état d'urgence a ainsi servi au gouvernement pour assigner à résidence ou perquisitionner de nombreuses personnes impliquées dans la coalition.

C'est un véritable coup de force anti-démocratique à l'image des interdictions de manifester prononcées et de la répression observée, notamment à Paris ce dimanche 29 novembre. Les marches se sont malgré tout la plupart maintenues, ce qui est bon signe pour l'avenir de la mobilisation. Elle doit s'amplifier si l'on veut obtenir de réels engagements internationaux.

Clément LEFEVRE, Collège F. Léger, Petit Quevilly.

## **L'état d'urgence : un dispositif indispensable pour assurer la sécurité... ou un moyen d'étouffer toute forme de contestation ?**

L'état d'urgence a été décrété par le gouvernement au lendemain des attentats, le 14 novembre, pour une durée de 12 jours conformément à la loi de 1955. Mais, au lieu d'attendre la fin de ce régime d'exception et d'en faire le bilan, F. Hollande et l'exécutif ont choisi de le prolonger de 3 mois dès le 19 novembre par un vote presque unanime à l'Assemblée puis au Sénat.

De fait, ce régime d'exception devient la norme à moyen terme, pour une période qui risque bien de ne pas s'achever le 19 février 2016 puisque « l'état de guerre » ne sera certainement pas levé.

L'état d'urgence se caractérise par un renforcement considérable du pouvoir des autorités administratives au détriment du pouvoir judiciaire : les assignations à résidence, les perquisitions, parfois violentes, parfois erronées, les mesures d'interdiction de manifestation ne sont encadrées par aucune procédure judiciaire, elles relèvent du libre-arbitre des préfets.

On constate ainsi que de nombreuses dérives se sont déjà fait jour et que les interdictions n'obéissent pas toujours à des impératifs de sécurité (voir par exemple <http://delinquance.blog.lemonde.fr/>).

Au point que B. Cazeneuve s'est cru obligé de « recadrer » vendredi 27 novembre ses préfets en leur précisant qu'il n'était pas nécessaire de forcer systématiquement la porte d'entrée lors des perquisitions. Au point que toutes les manifestations de rue dans le cadre de la mobilisation sur le climat (COP21) ont été interdites, à l'inverse des manifestations commerciales et sportives.

Il est donc légitime de s'interroger sur la volonté d'instrumentalisation de la peur par le pouvoir exécutif, dont témoignent les propos de Manuel Valls. sur un ton martial de plus en plus affirmé.

Les atteintes aux libertés, le renforcement de la suspicion et des discriminations vis-à-vis des populations des quartiers populaires, le refus de l'accueil de réfugié-e-s ne font qu'alimenter le climat belliciste et le projet néo-conservateur du « choc des civilisations ».

Pierre-Emmanuel BERCHE, SNESup, Rouen.

## **Pendant l'état d'urgence, la violence sociale continue !**

*« Tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours et est toujours défini, toujours aisément frappé, la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité (...). »* Ces paroles prononcées par Jean Jaurès à la Chambre des députés alors que Clémenceau (le père spirituel de Valls) venait de décréter l'état de siège en pleine grève des mineurs éclaire l'actualité un siècle plus tard !

Au tribunal correctionnel d'Amiens, le procureur réclame deux ans d'emprisonnement (dont un ferme) à l'encontre de 8 salariés de Goodyear d'Amiens-Nord pour avoir retenu pendant 30 heures les responsables de la liquidation de leur usine.

A Air France (dont l'Etat est actionnaire) le procès des salariés coupables d'avoir, à l'annonce d'un plan de 2900 licenciements, déchiré la chemise du DRH, est reporté au printemps. Mais la direction a déjà tranché...5 salariés ont reçu leur lettre de licenciement !

Alors que les attaques pleuvent et que le chômage ne cesse d'augmenter, il s'agit de faire taire les salarié-es et celles et ceux qui relèvent la tête ! L'attitude du gouvernement français ressemble étrangement à celle de David Cameron qui reprenant l'œuvre de Thatcher veut liquider les syndicats du secteur public à l'approche de plans d'austérité sans précédent. Malgré l'état d'urgence, la CGT maintient son rassemblement à caractère national le 2 décembre à Bobigny. Ce sera le moyen de défendre à la fois les libertés syndicales mais aussi le droit de manifester contre la violence sociale qui frappe de plus en plus de salarié-es.

Alain PONVERT, Collège Joliot Curie, Le Havre.

## **Action pour l'hébergement d'urgence à Rouen : succès du DAL et du collectif 76 des travailleurs du social !**

Vendredi 6 novembre, le DAL et le collectif des travailleurs sociaux de Rouen décident l'occupation de la place de l'hôtel de Ville de Rouen avec quelques dizaines de sans-logis pour lesquels les services d'hébergement d'urgence (le « 115 ») ne proposent aucune solution dans l'agglomération rouennaise. Chaque nuit, ce sont plus de 100 personnes, dont des familles, qui ne sont pas hébergées. Les militants-e-s exigent des pouvoirs publics l'ouverture immédiate du foyer Colette Yver, sans attendre l'entrée en vigueur du plan « grand froid » et la baisse des températures jusqu'à -5°C ! Au bout de 5 jours et nuits d'occupation dans le calme, avec solidarité et obstination, la préfecture finira par accepter l'ouverture anticipée du foyer, ce qui constitue une belle victoire pour les droits de toutes et tous.

Pierre-Emmanuel BERCHE, SNESup, Rouen.